LES « COLOS APPRENANTES »

Les « colos Apprenantes » avec l'AROEVEN Bordeaux Nouvelle-Aquitaine c'est apprendre autrement et revenir avec de beaux souvenirs !

Une « colo apprenante », c'est quoi exactement ?

- Un **dispositif initié en 2020** par le ministère de l'Éducation nationale, à destination des **enfants et adolescents de 3 à 17 ans**,

- Des **séjours labellisés par l'État à partir d'exigences éducatives fortes**, qui concilient aventures collectives, découvertes d'activités de pleine nature et apprentissages dans des domaines variés,

- Une **aide financière déduite du coût du séjour** (au maximum 90€/nuit, dans la limite de 8 nuitées).

Les critères d’éligibilité (1 seul suffit)

Être reconnu en situation de handicap

Relevé de l’aide sociale à l’enfance (ASE)

Être domicilié en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Être domicilié en zones de revitalisation rurale (ZRR)

Avoir un quotient familial inférieur à 1500 €

À noter : si votre enfant est né en 2013 ou 2014, et que vous disposez d’un QF égal ou inférieur à 1500 €, vous bénéficiez également du PASS COLO !

UNE SEULE DEMANDE PAR ENFANT ET PAR AN EST AUTORISÉE. IL EST INDISPENSABLE D’ÊTRE DOMICILIÉ EN GIRONDE

DES QUESTIONS ?

Contactez-nous

05 35 38 98 05

contact@aroeven-bordeaux.fr